Jérôme Triomphe, l'avocat de Vincent Lambert, réagit à la décision de la Cour d'Appel de Paris

Article rédigé par Boulevard Voltaire, le 21 mai 2019

Source [Boulevard Voltaire] Coup de théâtre dans l'affaire Vincent Lambert : alors que la décision de stopper tous les soins avait été prise le matin même, hier soir, c'est la cour d'appel de Paris qui a ordonné la reprise de l'hydratation et de l'alimentation. Vincent Lambert est-il sauvé ? Pour combien de temps ?

Maître Jérôme Triomphe, son avocat qui était présent, hier soir, à la marche blanche pour Vincent Lambert, réagit au micro de *Boulevard Voltaire*.

Quand le Président Macron ose prétendre qu'il n'a pas le pouvoir de revenir sur des décisions internes, je dis que c'est un mensonge. Ce mensonge d'État est relayé par le président de la République à la suite du ministre de la Santé et du ministre des Affaires étrangères.

Nous n'avons jamais demandé au président Macron, au gouvernement, au CHU et au docteur Sanchez que soient remise en question les décisions prises par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne et par le Conseil d'État.

Nous avons réclamé que les mesures provisoires soient respectées. Or, la ministre de la Santé avait non seulement le pouvoir, mais le devoir, d'intervenir auprès du CHU dont elle est la ministre de tutelle pour faire respecter les mesures provisoires.

Le président Macron avait le devoir et le pouvoir d'intervenir auprès du ministre de la Santé pour que soient respectées les mesures provisoires. Ces mesures permettent à Vincent Lambert de bénéficier de l'examen du recours devant le Comité international des droits des personnes handicapées.

Aujourd'hui, nous sommes devant un crime d'État commis au prix d'un mensonge d'État avec tout un appareil d'État qui se déchaîne littéralement sur un malheureux, enfermé dans le couloir de la mort depuis six années. Aujourd'hui, Vincent est en train d'être littéralement tué au motif qu'il est handicapé, que sa vie ne vaut pas la peine d'être vécue ou pire, qu'on ne lui accorde aucune valeur.

Nous essayons de l'empêcher, mais la postérité retiendra que ce crime d'État aura été commis au prix de la violation des engagements internationaux de la France, de la parole de la France et de l'honneur de la France!

Est-ce l'ultime recours que vous avez plaidé aujourd'hui ? Êtes-vous confiant ?

Malheureusement, c'était l'ultime recours. Je ne me prononce pas, j'attends la décision. La seule chose que je peux vous dire, c'est que, pour la première fois, des magistrats ont accepté de regarder une vidéo de Vincent. Elle date d'hier. Lorsque Vincent a appris probablement par son médecin, qu'il allait mourir à partir d'aujourd'hui et qu'il a vu ses parents, il s'est mis à pleurer.

Ce prétendu légume dont on nous dit qu'il n'aurait pas de conscience est animé de sentiments. Il a des

relations avec ses parents. Vincent à pleurer ! J'espère que si Vincent doit mourir, ses pleurs hanteront à jamais les lâches qui n'ont pas empêché qu'il puisse mourir.	